



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## ACCUEILS, CANTINE SCOLAIRE 2018-2019

**FICHE ENFANT** : ..... **Garçon** **Fille**

Date de naissance : .....

Ecole et classe fréquentée : ..... Instituteurs : .....

N°CAF ou MSA : ..... Quotient familial (réservé à l'administration) : .....

**Vaccins**: DT Polio : ..... ROR : ..... BCG : .....

Asthme PAI (si oui, joindre une copie) Lunettes

Allergies alimentaires : ..... Sans porc

Allergies médicamenteuses : .....

Nom du médecin et téléphone : .....

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE**

<u>Coordonnées du Père</u>	<u>Coordonnées de la Mère</u>
Nom et Prénom : .....	Nom et Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....
N° Tel domicile : .....	N° Tel domicile : .....
N° Tel portable : .....	N° Tel portable : .....
N° Tel du travail : .....	N° Tel du travail : .....

Mail utilisé pour votre compte citoyen : .....

En cas de séparation, le parent n'ayant pas la garde, est-il autorisé à récupérer l'enfant : **OUI** **NON**  
Joindre si nécessaire le jugement de divorce.

Situation familiale : Célibataire  Marié (e)  Divorcé (e)  Concubinage  Pacsé (e)  Veuvage  
Responsable de l'enfant :  Père  Mère  Tuteur

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

<u>Personnes à prévenir en cas d'urgence</u> (autres que les parents)	<u>Personnes autorisées à récupérer l'enfant</u> (autres que les parents)
Nom et prénom : .....	Nom et prénom : .....
N° de tel : .....	N° de tel : .....
Nom et prénom : .....	Nom et prénom : .....
N° de tel : .....	N° de tel : .....
Nom et prénom : .....	Nom et prénom : .....
N° de tel : .....	N° de tel : .....

**Le service de restauration scolaire est ouvert dans chacun des groupes scolaires de la ville.**

*(Avec la possibilité de deux services selon le nombre d'enfant)*

**Son coût est en partie pris en charge par la commune.**

**Une tarification modulée est mise en place pour le calcul du quotient familial en fonction des ressources des familles.**

### **INSCRIPTION ANNUELLE**

Les inscriptions sont faites au service scolaire du lundi au jeudi à partir du **lundi 11 juin 2018 au jeudi 19 juillet 2018.**

Pas d'inscriptions le vendredi.

### **HORAIRES CANTINE**

Ecole du Centre : de 11h45 à 13h30

Ecole du Nord : de 12h00 à 13h30

Ecole du Sud : de 11h45 à 13h30

Les menus sont diffusés et disponibles sur le site de la ville ainsi que sur le logiciel.

**Les enfants non-inscrits demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents.**

### **ORGANISATION ACCUEIL DU MATIN**

Les accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir débiteront dès le premier jour de la rentrée scolaire.

**HORAIRES : Ecole du Centre : 7h30 à 8h45**

**Ecole du Nord : 7h30 à 9h00**

**Ecole du Sud : 7h30 à 8h30**

Par mesure de sécurité : AUCUNE ENTREE DANS LES LOCAUX SCOLAIRES NE SERA AUTORISEE AVANT 7H30.

Les enfants sont sous la responsabilité de la directrice de l'accueil dès leur prise en charge effective dans les salles d'accueils.

### **ORGANISATION ACCUEIL DU SOIR**

**HORAIRES : Ecole du Centre : 16h30 à 18h00**

**Ecole du Nord : 16h30 à 18h00**

**Ecole du Sud : 16h15 à 18h00**

La responsabilité des animatrices sera dérogée lorsque l'enfant aura franchi le portail de sortie.

Les enfants des maternelles seront confiés uniquement à leurs parents, sauf autorisation manuscrite de leur part.

Les parents sont tenus de respecter impérativement ces horaires, **les accueils se terminant à 18h00 précise.** Dans le cas contraire, l'enfant sera confié à la gendarmerie.

Des retards successifs entraîneront l'exclusion de l'enfant de l'accueil du soir.

### **ADMISSION Sont admis à la cantine et à la garderie**

**Seuls les enfants ayant leurs dossiers d'inscriptions et les paiements à jour.**

**REMARQUE** : Le Service scolaire devra obligatoirement être averti des modifications (changement d'adresse, téléphone, quotient familial...), et ce dans les plus brefs délais. Le service scolaire étant en relation avec la CAF, les quotients familiaux sont automatiquement réévalués plusieurs fois dans l'année.

Toute situation d'urgence (hospitalisation,...) devra être rapidement signalée par les parents.

En cas d'absence non justifiée, aucune annulation et aucun remboursement ne seront faits.

Les seuls annulations et remboursements de cantine et de garderie possibles sont :

- en cas de présentation d'un justificatif médical au service scolaire (le jour même où le lendemain), et cela à partir du 2<sup>ème</sup> jour d'absence. **Le 1<sup>er</sup> jour d'absence de cantine et/ou de garderie sera alors perdu.**
- en cas de grève ou d'absence d'un instituteur, les parents devront contacter le service scolaire avant 9h afin d'annuler la réservation du repas et des garderies. Dans le cas contraire le repas et les garderies seront facturés.

Dispositions particulières : L'enfant inscrit à la cantine ne sera autorisé à quitter l'établissement scolaire qu'en cas exceptionnel et accompagné d'un parent.

Il ne peut être administré de médicaments que dans le cas d'un PAI, celui-ci devra être fourni au service scolaire lors de l'inscription.

## **RESERVATIONS & PAIEMENTS**

- 1) Les réservations s'effectuent sur le site de la ville (bsa-ville.fr) « Portail Citoyen» le jeudi avant minuit pour la semaine suivante. Toute demande d'inscription hors délai sera automatiquement refusée.** Les dérogations seront exceptionnelles (hospitalisation, décès...) et traitées au cas par cas avec **une majoration de 5€ par repas et de 2€ par garderie.**
- 2) Aucune réservation ne pourra se faire par téléphone.
- 3) En cas de sorties scolaires, penser à annuler vos réservations avant le jeudi minuit. Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé.
- 4) Si vous ne possédez pas d'ordinateur ou de connexion internet, et afin de vous faciliter la réservation et /ou le paiement, une tablette est disponible à cet effet au service scolaire.
- 5) Pour les nouvelles inscriptions, merci de vous rapprocher du service scolaire afin d'obtenir votre code d'accès au logiciel Berger Levrault qui vous permettra de faire vos réservations et vos paiements.
- 6) Pour les paiements, il y a deux possibilités :
  - Pour les personnes ayant internet : vous pouvez réserver et payer vos prestations cantines et accueils via le site «Portail Citoyen» par carte bleue. Les factures étant disponibles le lundi de la semaine suivante.
  - En cas de paiement par chèque (à l'ordre de cantine accueils bourg saint andéol) ou espèce, vous pouvez réserver sur le site de la commune et vous rendre au service scolaire afin d'effectuer le paiement du lundi au jeudi de 8h30 à 11h.

**Toute facture doit être impérativement payée avant le 05 du mois suivant afin de valider les inscriptions suivantes.** Dans le cas contraire, la mairie se donne le droit de refuser toute réservation et présence de l'enfant, tant que la ou les factures ne seront pas régularisées.

Le prix des repas et des garderies sont fixés, par délibération du Conseil Municipal, pour l'année scolaire entière et varie en fonction des ressources de la famille (quotient familial CAF/MSA ou dernière feuille d'imposition).

## **DEROGATIONS**

Les enfants scolarisés dans la classe ULIS bénéficieront du tarif « bourguésan » et dépendront de la tranche du quotient familial correspondante.

Pour les enfants domiciliés dans une commune voisine mais inscrits, dans une école de Bourg Saint Andéol, le tarif « hors commune » sera appliqué.

Les stagiaires mineurs (collégiens, lycéens...) bourguésans bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial de la famille.

Les stagiaires non bourguésans ou adultes se verront appliquer le tarif « hors commune ».

## **SANCTIONS**

Les enfants doivent observer les règles minimales de discipline, de respect des autres et du matériel. La commune se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire en cas de non-respect de ces règles, après information à la famille

Le service et la surveillance des enfants sont assurés par le personnel communal.

L'utilisation des téléphones portables est strictement interdit.

## ASSURANCES ET RESPONSABILITES

La commune et les intervenants sont assurés au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge.

Les familles doivent contracter une police responsabilité civile pour leurs enfants qui sera transmise lors de l'inscription.

Seuls les enfants inscrits sont placés sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement. Les jeux, jouets, bijoux et objets de valeur de l'enfant sont déconseillés. La responsabilité des équipes ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation de ces objets.

AUTORISATION PARENTALE
------------------------

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, ..... responsable légal de l'enfant .....

### **AUTORISE :**

Mon enfant à rentrer seul après l'accueil du soir:  Oui  Non et/ou autorise Mme, M. : .....  
à venir le récupérer.

1- La ville de Bourg St Andéol à utiliser les photographies ou films où mon enfant apparaît afin d'illustrer les supports municipaux d'information et de communication (revue municipale et site internet de la mairie) ainsi que les journaux locaux Tribune, Dauphiné... :  Oui  Non

2- **EN CAS D'URGENCE**, les responsables à prendre les mesures qui s'imposent (le 18). Dans ce cas, j'en serai informé dans les plus brefs délais.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

A.....

Le.....

Signature des parents, précédée de la mention

« Lu et approuvé »

## TARIFS CANTINE - ACCUEILS

VENTE DU LUNDI au JEUDI - De 8H30 à 11H00

AU SERVICE SCOLAIRE /HÔTEL DE VILLE - Tel : 04.75.54.33.08

SAUF EN PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES (*aucun encaissement ne sera effectué en dehors de ces horaires*)

<u>CANTINE</u>	<u>A L'UNITE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL</u>	
Enfant domicilié à BOURG Et Stagiaires (collégiens et lycéens...)	0 à 350 €	1,40 €
	351 à 475 €	2,50 €
	476 à 580 €	2,80 €
	581 à 720 €	3,10 €
	721 à 1150 €	3,40 €
	A partir de 1151 €	3,70 €
Enfant domicilié Hors Commune	5,00 €	
Enseignant	5,00 €	
<u>ACCUEILS</u>	<u>A L'UNITE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL</u>	
Matin OU Soir	0 à 350 €	0.30 €
	351 à 475 €	0.45 €
	476 à 580 €	0.65 €
	581 à 720 €	0.80 €
	721 à 1150 €	1.00 €
	A partir de 1151 €	1.15 €
Enfant domicilié Hors Commune	1.75 €	

### PAIEMENT : INTERNET : Carte bancaire

#### AU SERVICE SCOLAIRE :

- Par chèques libellé à l'ordre de Cantine Accueils Bourg Saint Andéol
- En numéraire : **merci de prévoir l'appoint.**
- **Pas de paiement par Carte Bleue.**

Numéros des directrices des accueils de loisirs :

Ecole du Centre : 06.86.03.21.20

Ecole du Nord : 06.86.06.48.35

Ecole du Sud : 06.86.06.53.89

#### Documents à fournir à l'inscription :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Fiche de renseignements            | <u>Pour les allocataires de la CAF et de la MSA</u> |
| <input type="checkbox"/> Assurance de responsabilité civile | <input type="checkbox"/> N° allocataire CAF         |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile           | <input type="checkbox"/> Attestation MSA et N° MSA  |
| <input type="checkbox"/> Carnet de santé                    |   |
| <u>Pour les NON allocataires de la CAF et de la MSA</u> :   | <input type="checkbox"/> Avis d'imposition          |